

## **Conseil des Sages**

### **Compte-rendu réunion du 15 juin 2017**

Conseil des Sages.

Présents :

Mesdames : Geneviève CANO, Diane de SAINT LEGER. Messieurs : Jean HVOSTOFF, Christian LEMAIRE, Michel LESIEUR, Constant PORTIGLIATTI, Pierre PRUNETA.

Absents excusés :

Messieurs : Rémi BERTIER, Guy DEMICHEL, Jean-Pierre LARCHEVEQUE, Jeannick MARCAULT.

Représentants de la Mairie.

Messieurs : Frédéric FABRE (1<sup>er</sup> adjoint, Cadre de vie, urbanisme et mobilité), Jean-Paul GRUFFEILLE (Conseiller Municipal, Citoyenneté, référent du CDS).

Cette réunion a pour but d'étudier et d'approfondir avec les représentants de la Mairie nos premières constatations faites le 23 mai 2017 sur l'exploration et la reconnaissance du bois communal classé EBC (bois du Paradou ou de la Coquetière).

Les Sages préviennent qu'il y a 3 grands arbres morts, sur le côté gauche du chemin en arrivant sur la Coquetière, présentant un danger pour les propriétés privées avoisinantes. La vente du bois coupé permettrait de diminuer le coût de l'opération. La Mairie, Frédéric FABRE, en prend acte et va agir en conséquence.

Tout le monde s'accorde pour que l'exploration et la reconnaissance réelle du bois ne se fassent qu'après le débroussaillage des sentiers existants, budgété et effectué régulièrement une fois par an au moment de la fête du village.

**Trois études ont été faites** sur le bois :

- Le P.N.R en août 2016.

- Espace Natura 2000 (2016)

- Nord seine forêt, Langlois

- Cofor-Ouest qui intervient également à la Lendemain. Messieurs Yvan LUBRANESKI (Maire), Marc PRABONNAUD, Alexandre VABRE, sont au courant des décisions qui ont été prises avec cette société, mais absents ce soir. Diane de SAINT LEGER pose la question de savoir si les frais de balivage ont été comparés entre Cofor ouest et Nord seine forêt.

L'entretien du bois de la Carrière Saint Jean est prioritaire sur le bois du Paradou.

Frédéric FABRE expose les 3 raisons pour lesquelles la **Mairie veut valoriser ce bois** :

1°/ Poumon vert classé EBC du centre du village qui comprend aussi l'espace entourant la salle du Paradou dont il faut respecter la biodiversité.

Ce poumon vert forme un ensemble où se côtoient loisirs, fête du village, cinéma en plein air, promenade, cheminement le long de la lisière des terrains privés, respect de la biodiversité  
.....

2°/ Orientation définie par le P.N.R (Cofor-Ouest n'est présent que pour l'entretien du bois. Il n'y aura pas de classement Natura 2000).

Les bois privés entourant le bois du Paradou sont classés E.P.P (Espace Paysagé Protégé)

3°/ Sentier d'interprétation avec examen du projet de recherche archéologique des anciennes carrières près de la Coquetière. Le P.N.R ayant réalisé un parcours sur les moulins de l'Yvette, dont les meules proviennent des carrières de Les Molières, est très intéressé par ce projet. Diane de SAINT LEGER se propose de contacter le PNR avec d'autres Sages et de tenir informer régulièrement des entretiens l'ensemble du CdS. Celui-ci en cas de faits importants ou marquants informera rapidement Jean-Paul GRUFFEILLE et la Mairie par la voie de Diane de SAINT LEGER ou d'un autre Sage en son absence.

### **Les déchets verts :**

Devant la persistance de certains habitants de déposer leurs déchets verts dans les excavations des carrières, les Sages demandent qu'un panneau interdisant le dépôt des déchets verts avec un arrêté municipal soit placé aux deux extrémités du Chemin des Valentins.

Il est de même demandé qu'un panneau interdisant de faire du feu soit placé aux trois entrées du Paradou.

Frédéric FABRE en fera part au Conseil Municipal.

### **Boulodrome :**

Son emplacement n'est pas défini. Il y a des divergences chez les Sages et chez les boulistes (Frédéric FABRE) : la moitié désire que le terrain soit situé niveau de l'espace Target et l'autre moitié désire qu'il soit situé niveau du bois du Paradou.

Michel LESIEUR nous rappelle que les boules peuvent se jouer sur n'importe quel terrain.

Christian LEMAIRE a été contacté par des boulistes désirant que le terrain de boule soit situé au niveau de l'espace Target recouvert de grave. Que doit-il leur répondre ?

Frédéric FABRE répond que par principe la Mairie n'est pas contre, qu'ils doivent venir en discuter en sachant que le terrain doit-être défini par des rondin de bois démontables qu'ils installeront et qu'il doit être compatible avec l'espace piétonnier, y compris pour des personnes à mobilité réduite.

### **Skate park :**

Le skate park doit déménager car il se trouve sur l'emplacement d'une structure couverte. Etant en mauvais état, doit-il être réparé et conservé ou éliminé ? La nuisance sonore étant partiellement reconnue, certains le voient situé vers le Paradou, d'autres dans les excavations des anciennes carrières pour atténuer la nuisance sonore, ou faut-il en créer un neuf utilisant de nouveaux matériaux absorbant les bruits.

### **Origine des blocs de pierre niveau du parking de l'écoles.**

Ces blocs de pierre sculptés naturellement proviennent des carrières du bois Berrier. et ont été donnés à la Mairie avant que ces carrières deviennent une décharge.

Constant PORTIGLIATTI souhaite que la vue à partir du chemin des Valentins sur la ferme de Quincampoix et le plateau du Hurepoix soit classé « site remarquable ».

Il est conclu avec les représentants de la Mairie que :

- L'aménagement du bois sera revu après le débroussaillage des sentiers existants, la commune préviendra les sages, dès que ceci sera fait.
- Les documents concernant l'expertise faite par le P.N.R pour le respect de la biodiversité et celui de Cofor-Ouest pour l'exploitation forestière seront transmis au Conseil des Sages.
- un contact avec le P.N.R est indispensable au sujet des carrières.

La Mairie a pris acte de l'abattage des 3 arbres ainsi que des panneaux interdisant le dépôt de déchets verts et les feux.

Date de la prochaine réunion : 21 septembre 2017.

---